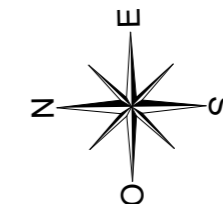


HALL A
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n°A14 au 1er étage

ENTREE	5,75 m ²
SÉJOUR	23,28 m ²
CUISINE	8,50 m ²
CHAMBRE 1	15,92 m ²
CHAMBRE 2	9,55 m ²
CHAMBRE 3	9,18 m ²
SALLE D'EAU	2,72 m ²
SALLE DE BAINS	5,96 m ²
WC	1,38 m ²
DÉGAGEMENT	7,72 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	89,96 m²
TERRASSE	13,83 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	103,79 m²

LEGENDE 1/2

VR	volet roulant		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
	fenêtre		porte fenêtre
	fenêtre fixe		fenêtre fixe opaiescent



Conformément à la réglementation, ce plan est :

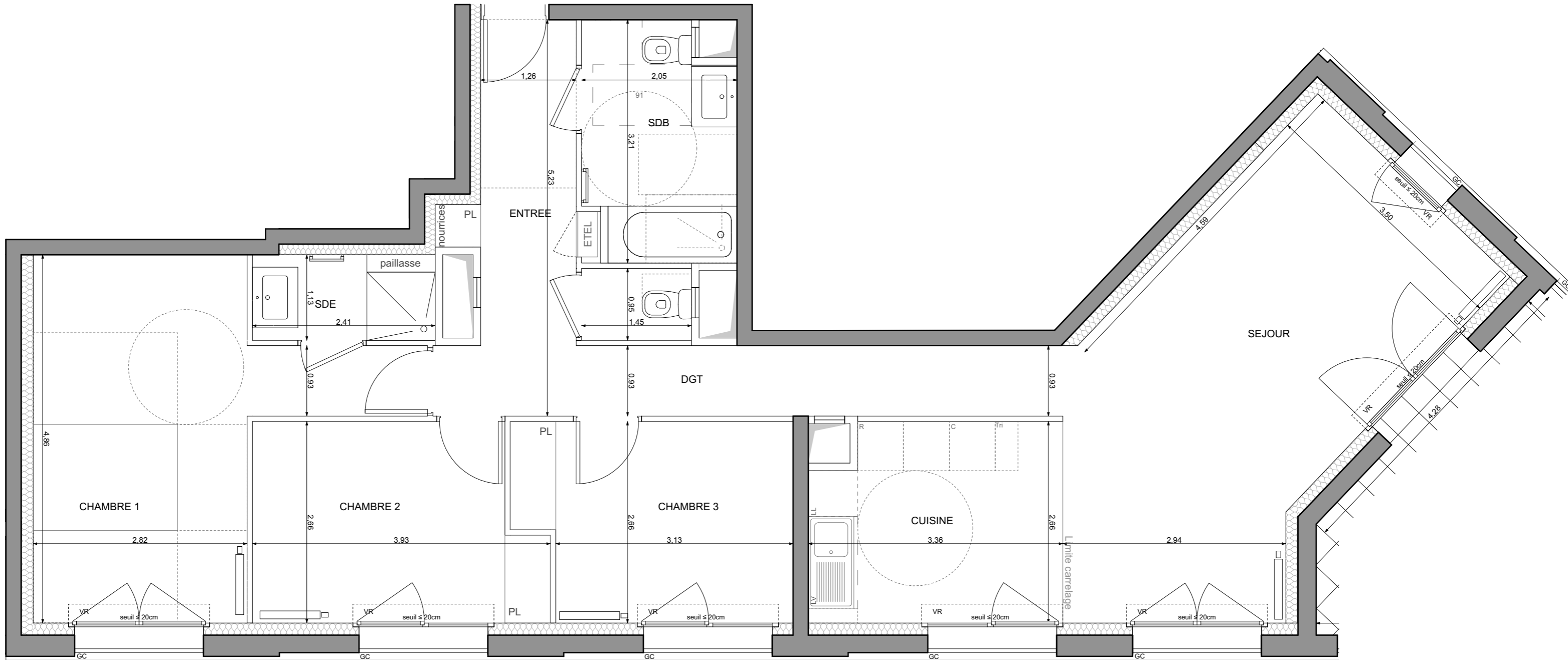
EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

Indice A Mars 2024

Echelle :

N° A14



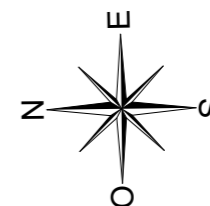
HALL A

APPARTEMENT DE 4 PIECES
n°A14 au 1er étage

LEGENDE 2/2

Indice A Mars 2024

Echelle : 0 50 100 200cm



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »